

Addenda plan d'aménagement spécial applicable en 2020- 2021 à la récupération des bois affectés par le feu n° 395

Unité d'aménagement 024-71

Le 22 mars 2022

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS

© Gouvernement du Québec

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022

Format : PDF

ISBN : 978-2-550-91795-3

Réalisation

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Unité de gestion de Rivière-Pérignon
801, chemin du Pont Taché nord, local RC-03
Alma (Québec) G8B 5B7
Téléphone : 418 668-8319

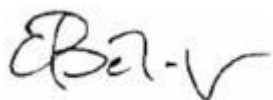


Jean-Félix Villeneuve, ing.f.

22 mars 2022

Date

Recommandation



Claude Bélanger, ing.f.
Directeur de la gestion des forêts du Saguenay–Lac-Saint-Jean

6 avril 2022

Date

Table des matières

Introduction.....	1
10. Impact sur les garanties, contrats, ententes et possibilité	2
12. Estimation de l'aide financière maximale.....	2
13. Approbation du plan	3

Liste des tableaux

Tableau 6 – Calcul détaillé de la base maximale applicable	4
--	---

Liste des annexes

Annexe 5 – Calcul détaillé de l'aide financière	4
---	---

Introduction

Le présent addenda modifie l'addenda au plan spécial d'aménagement forestier pour le feu 395 approuvé le 29 avril 2021. Les modifications concernent la section 10 sur l'incidence sur les garanties, contrats, ententes et possibilités, la section 12 sur l'estimation de l'aide financière maximale ainsi que le tableau 6 de l'annexe 5 sur le calcul détaillé de l'aide financière. Cet addenda s'applique à la saison 2022-2023 uniquement afin de payer les factures à venir correspondant aux volumes déjà récoltés lors de la saison 2020-2021.

Seules les parties modifiées feront partie de cet addenda.

10. Impact sur les garanties, contrats, ententes et possibilité

La réalisation du présent addenda au plan d'aménagement spécial est prévue sur une année. Les volumes à récupérer respectent les garanties des bénéficiaires concernés.

Le volume en essences feuillues (bouleaux et peupliers) qui sera généré lors de la récolte des superficies prévues au plan d'aménagement spécial fait également partie des garanties de l'unité d'aménagement.

12. Estimation de l'aide financière maximale

L'aide financière maximale estimée pour cet addenda au plan d'aménagement spécial de l'UA 024-71 pour la saison 2020-2021 est évaluée en fonction des volumes récoltés admissibles.

On prévoit, pour la saison 2020-2021, la récolte de 49 570 m³ admissibles à une aide financière. L'aide totale pour la saison s'élève à 466 400 \$.

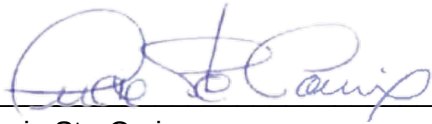
Le tableau 6 à l'annexe 5 présente les volumes qui seront récoltés au cours de la saison 2020-2021.

13. Approbation du plan

J'approuve cet addenda sous réserve des conditions ci-après énoncées :

- l'aide financière effectivement accordée en 2020-2021 sera calculée selon les superficies récoltées au 31 mars 2021 ;
- toutes les modifications importantes apportées au présent plan devront faire l'objet d'un addenda qui devra être approuvé avant son application.

La sous-ministre associée aux Opérations régionales,



Lucie Ste-Croix

2022-04-29

Date

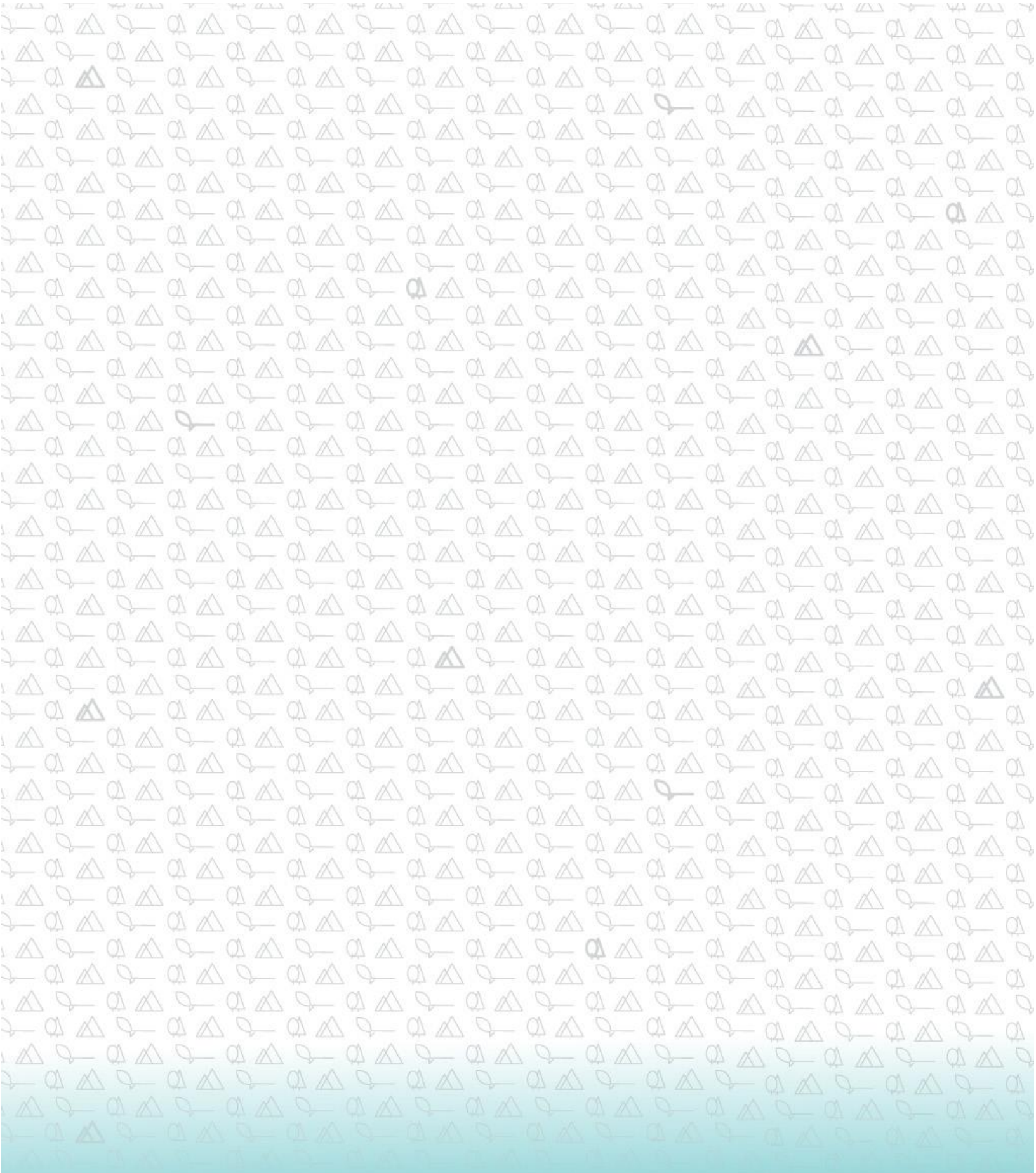
Annexe 5 – Calcul détaillé de l'aide financière

Tableau 6 – Calcul détaillé de la base maximale applicable

Détenteurs de droits	Essence	Volume total (m ³)	Volume adm. à l'aide	Zone de tarification	Taux ¹ d'aide (\$/m ³)	Total (\$)²
PF Résolu Canada Inc. (Dolbeau-Mistassini-Sciage) (220)	SEPM	3 000	3 000	249	8,44	25 300
PF Résolu Canada Inc. (Saint-Félicien) (209)						
PF Résolu Canada Inc. (Dolbeau-Mistassini-Sciage) (220)	SEPM	18 710	18 710	256	9,52	178 100
PF Résolu Canada Inc. (Saint-Félicien) (209)						
PF Résolu Canada Inc. (Dolbeau-Mistassini-Sciage) (220)	SEPM	27 860	27 860	257	9,44	263 000
PF Résolu Canada Inc. (Saint-Félicien) (209)						
Total		49 570	49 570			466 400

¹ Taux 2020-2021 du Bureau de mise en marché des bois pour l'aide financière pour les chablis et autres perturbations que les feux de première année.

² Arrondi à la centaine près.



**Forêts, Faune
et Parcs**

Québec

